

Objet : Compte-rendu sommaire  
Réunion du quinze novembre deux mille treize

=====

Etaient présents : J.-G. NAST, R. SAMARDIA, J.-G. ROBEZ-MASSON, O. MOUGIN, F. ANTONIO, I. BONNEVILLE, Ch. GUYON, R. JAKOB, R. TEDOLDI.

Etaient excusés : E. MULLER procuration à J.-G. ROBEZ-MASSON, B. BOURGEOIS procuration à O. MOUGIN, V. CHOLLEY procuration à J.-G. NAST, Ch. PROST-ROMAND procuration à R. SAMARDIA

Etaient absents : A-M, JOLY, A. PERRIN.

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter à l'ordre du jour de cette séance le point suivant : Rythmes scolaires.

#### Rythmes scolaires :

Le Maire présente la réforme des rythmes scolaires. La semaine d'école passera pour la rentrée de septembre 2014, à 4 jours ½, soit une demi-journée supplémentaire le mercredi matin.

L'Etat prolonge le financement de 50 € par élève et par an, pour les écoles qui mettront en place la réforme en 2014. La Caisse d'Allocations Familiales finance, dans le cadre du contrat enfance jeunesse, 54 € / enfant / an, mais ces financements sont insuffisants par rapport au coût de la réforme. Le ramassage scolaire aura lieu à 15h45. Le Maire rappelle que les parents sont libres de mettre les enfants en temps d'accueil périscolaire (TAP). Concrètement, les enfants seront divisés en 6 groupes, des activités leur seront proposées : théâtre, médiathèque, arts plastiques, jeux... pendant cinq périodes limitées par les congés en cours d'année scolaire. Concernant les maternelles, il semble que l'Etat revienne sur sa position. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

#### Délibération Modificative Budgétaire

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire quelques ajustements budgétaires en section de fonctionnement du budget de la commune, des dépenses et des recettes non prévisibles lors de l'élaboration du budget primitif sont intégrées. Les opérations SIDEC relatives au lotissement « Sur le Pré » devant être enregistrées dans le budget communal, et non pas dans le budget lotissement (comme prévu dans les budgets primitifs), des modifications sont apportées à la section d'investissement. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la délibération modificative budgétaire correspondante.

#### Tarifs Accueil de Loisirs

Dans le cadre de la demande de la Caisse d'Allocations Familiales qui impose une tarification indexée sur les ressources des familles sans distinction des temps d'accueil périscolaire et extrascolaire, le Maire expose les différents cas de figures. Un taux d'effort est appliqué en fonction des ressources des familles.

Le Conseil Municipal, tout en regrettant qu'un grand nombre de familles soient pénalisées par ce calcul, accepte à l'unanimité la mise en place des nouvelles règles fixant les taux d'effort, et décide également une modification du prix des goûters qui passe à 0,50 €, tarif plus en accord avec le coût réel du service.

## Objet : suite du compte-rendu sommaire

### Ski

Le Maire expose les délibérations qui sont à prendre à chaque début de saison.

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de frais de secours et d'évacuation par ambulance, autorise le Maire à signer la convention à passer avec « Jura Nordique ».

Le Conseil Municipal décide d'offrir, comme pour la saison précédente, une séance gratuite pour le site de Rosset, à chaque enfant de l'école de Longchaumois.

### Commerce

Le Maire expose la situation actuelle par rapport à la cessation d'activité de Monsieur Forgeron. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la reprise future de la boucherie. Le Maire expose le projet des deux repreneurs potentiels.

Le Conseil Municipal sollicite le versement par la Communauté de Communes Arcade de la subvention prévue pour le financement de la plateforme de la superette.

Le Maire expose les propositions de différents établissements bancaires pour la mise en place d'un emprunt pour la construction du commerce. Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à négocier auprès de deux établissements bancaires et à choisir la proposition la plus avantageuse.

### Lotissement « Sur le Pré »

Le Conseil Municipal approuve le dossier de lotissement et donne pouvoir au Maire pour la signature des actes de ventes des parcelles.

### SIDEC

Le Maire expose le changement de statuts du SIDEC. Cette modification permet de préciser ses compétences, obligatoires et optionnelles, ses modes d'intervention et de les adapter à l'évolution de l'environnement législatif et réglementaire des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts.

### Syndicat du Massacre

Dans l'optique d'un transfert de propriété entre le Syndicat du Massacre et le SMDT de la station des Rousses, le Syndicat du Massacre nous informe qu'il est nécessaire de fixer le prix des parcelles concernées.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de prix, valide l'avenant à la convention et donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

### Echange de terrain : Syndicat des Eaux de Bellefontaine

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'échange de terrain avec le Syndicat Intercommunal des Eaux du lac de Bellefontaine pour le réservoir du village, de la parcelle ZA 114 d'une superficie de 16 m<sup>2</sup> contre la parcelle ZA 78 de 19 m<sup>2</sup>.

### Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un droit de préemption urbain concernant une vente située en zone UBa. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas appliquer son droit de préemption.

Objet : suite du compte-rendu sommaire  
=====

Numérotation de rues

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'attribution de deux numéros de rues.

Demande de subvention

Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité une subvention d'un montant de 15 285 € auprès de la Communauté de Communes du Haut-Jura Arcade, pour l'entretien des voies et réseaux.

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande :

✓ de l'association Huarkaya qui sollicite une subvention pour l'organisation de son festival, le Conseil Municipal à l'unanimité décide que cette demande sera traitée dans le cadre des subventions annuelles de l'OMSL.

✓ de l'US VTT de Morez, le Conseil Municipal accorde à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 100 € car plusieurs chaumerands y participent.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire présente le projet de création d'un relais assistance maternelle par la ville de Morez. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet, accepte d'y adhérer et autorise le Maire à signer la convention correspondante.
- Le Maire donne lecture d'un courrier :
  - de la paroisse en remerciements de la prise en charge du changement de fenêtre,
  - concernant la croix située devant l'église,
  - sollicitant la pose d'un panneau.
- Le Maire présente le rapport d'analyse de l'eau, ainsi que le bilan des tirs de nuit.
- Le Maire indique qu'une formation publique à l'utilisation du défibrillateur aura lieu le lundi 9 décembre 2013 à 18h30 à la Salle Espace Loisirs.

Jean-Gabriel NAST présente ses remerciements et l'expression de sa gratitude aux membres du Conseil Municipal et à tous les chaumerands qui ont manifesté leur gentillesse au moment du deuil qui a frappé sa famille.

Roland SAMARDIA fait le point sur les travaux du commerce, du lotissement et de la salle Lacuzon.

Christian GUYON s'inquiète de la situation d'une personne isolée.

Rodolphe JAKOB expose le problème de l'exploitation forestière aux Monts de Bienne.

Odette MOUGIN rappelle que le repas des aînés a lieu le dimanche 17 novembre 2013.

Raphaël TEDOLDI fait le compte-rendu de la réunion du Syndicat des Eaux du Lac de Bellefontaine.

Séance levée à 23 heures 30

Fait en Mairie, le 21 novembre 2013

Le Secrétaire de séance

Irénée BONNEVILLE